



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 JANVIER 2024



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge, tenue le 23 janvier 2024 à 19 h, à la salle Cercle de la Gaieté, à laquelle sont présents les conseillers suivants : MM. Sébastien Bazinet, Pierre Alexandre Morin, Alain Otto, Claude Paradis et Gilbert Therrien.

La conseillère Blanche Boivin est absente.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Lacasse.

La greffière, Mme Catherine Denis-Sarrazin, est aussi présente.

Cette séance est enregistrée et également disponible pour visionnement sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, au lendemain de la séance.

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h. Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Lacasse, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

1.2 CONFIRMATION DES PRÉSENCES

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants.

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Claude Paradis
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que préparé par la greffière, à savoir :

1. OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Confirmation des présences
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Période de questions du public

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 2.1 Aucun sujet n'est présenté

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 3.1 Aucun sujet n'est présenté

4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

- 4.1 Aucun sujet n'est présenté

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

- 5.1 Hôpital de Rivière-Rouge – Fermeture de l'urgence entre 20 h et 8 h – Dépôt d'une demande d'injonction
- 5.2 Clarification des titres de propriété d'une partie de la bande riveraine du ruisseau Jourdain – Acceptation de l'offre de vente du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) concernant les lots 6 537 784 et 6 537 786 à 6 537 789 du cadastre du Québec et mandat à un notaire

025/23-01-2024



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 JANVIER 2024

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun sujet n'est présenté

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun sujet n'est présenté

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun sujet n'est présenté

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1 Aucun sujet n'est présenté

10. DIVERS

10.1 Aucun sujet n'est présenté

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de l'unanimité des membres du conseil s'ils sont tous présents, tout au long de la séance.

ADOPTÉE

1.5 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Lacasse, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Le maire répond aux questions adressées.

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2.1 Aucun sujet n'est présenté.

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

3.1 Aucun sujet n'est présenté.

4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

4.1 Aucun sujet n'est présenté.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

5.1 HÔPITAL DE RIVIÈRE-ROUGE – FERMETURE DE L'URGENCE ENTRE 20 H ET 8 H – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'INJONCTION

Le conseiller Gilbert Therrien déclare qu'il existe une apparence de conflit d'intérêts sur la présente résolution puisqu'un lien familial existe avec l'un des avocats œuvrant chez Therrien Lavoie Avocats S.E.N.C.R.L. Par conséquent, il s'abstient de participer aux délibérations et ne vote pas sur la présente résolution.

CONSIDÉRANT la décision du Centre intégré de services de santé et services sociaux des Laurentides de procéder, en date du 1^{er} février 2024, à la fermeture du service d'urgence du centre hospitalier de soins de courte durée de Rivière-Rouge, entre 20 heures le soir et 8 heures le lendemain matin;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 019/17-01-2024 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Rivière-Rouge lors de sa séance ordinaire du 17 janvier 2024, par laquelle la Ville mandate la firme Therrien Lavoie Avocats

026/23-01-2024



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 JANVIER 2024

S.E.N.C.R.L. pour l'assister, de même que les différents intervenants, dans leurs démarches publiques et judiciaires visant la fermeture annoncée de l'urgence et, s'il y a lieu, pour préparer les procédures judiciaires qui seront jugées appropriées;

CONSIDÉRANT qu'il apparaît maintenant opportun qu'une procédure judiciaire soit intentée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sébastien Bazinet

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire et le conseiller Gilbert Therrien s'abstenant de voter :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'injonction contre le Centre intégré de services de santé et services sociaux des Laurentides pour contester la décision de procéder, en date du 1^{er} février 2024, à la fermeture du service d'urgence du centre hospitalier de soins de courte durée de Rivière-Rouge, entre 20 heures le soir et 8 heures le lendemain matin de même que toutes autres procédures qui seront jugées appropriées.

Que la Ville de Rivière-Rouge agisse comme partie codemanderesse dans ladite demande en justice.

De mandater la firme Therrien Lavoie Avocats S.E.N.C.R.L. pour représenter la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre de cette procédure judiciaire.

Que la greffière soit mandatée pour le suivi de la présente résolution et que la directrice générale par intérim, ou en son absence la greffière, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge tous les documents se rattachant à ce dossier.

ADOPTÉE

027/23-01-2024

5.2 CLARIFICATION DES TITRES DE PROPRIÉTÉ D'UNE PARTIE DE LA BANDE RIVERAINE DU RUISSEAU JOURDAIN – ACCEPTATION DE L'OFFRE DE VENTE DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP) CONCERNANT LES LOTS 6 537 784 ET 6 537 786 À 6 537 789 DU CADASTRE DU QUÉBEC ET MANDAT À UN NOTAIRE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 451/20-12-2023 concernant l'acquisition des lots 6 537 785 et 6 558 425 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT l'offre de vente du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) datée du 16 janvier 2024 concernant les lots 6 537 784 et 6 537 786 à 6 537 789 du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Alexandre Morin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

Que la Ville de Rivière-Rouge accepte l'offre de vente du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) datée du 16 janvier 2024, pour l'acquisition des lots 6 537 784 et 6 537 786 à 6 537 789 du cadastre du Québec, pour une contrepartie totale de 593,27 \$, incluant les taxes de vente applicables.

De mandater la firme Étude Ghislain Poudrier Notaire inc. pour instrumenter l'acte de vente à intervenir avec le MELCCFP.

Que les dépenses en découlant soient prises à même le budget de la Ville.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 JANVIER 2024

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, l'acte de vente ainsi que tous les documents visant à donner plein effet à la présente résolution.

Que la greffière soit mandatée pour le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun sujet n'est présenté.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun sujet n'est présenté.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun sujet n'est présenté.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1 Aucun sujet n'est présenté.

10. DIVERS

10.1 Aucun sujet n'est présenté.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Lacasse, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Le maire, les conseillers et les membres de l'administration présents répondent aux questions adressées.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de le conseiller Pierre Alexandre Morin, M. Denis Lacasse, maire et président de l'assemblée, déclare la séance levée. Il est 19 h 09.

Denis Lacasse
Maire

Catherine Denis-Sarrazin
Greffière

Je, Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Lacasse, maire